

Le second fevrier 1451 apres les trois banz publies nous auctors
donne la benediction myltiple en pieu de l'ieu de la monte
par soye daly filz legitime a martin parvein et a sa marquerie
goudard et a louise hugon fille legitime a pierre et a catherine
croizat de l'ieu de stabastes. et cest de consentement de leurs
enjoyence de me barthelemi Chambesort du lieu et parvoise
de chambasal qui a signe et martin parvein pere a l'yeux de jean
hugon frere a l'yeux illes Chambesort Bechevalle

Le second fevrier 1451 et mes et a etc. baptises